



MARS 2023

AMICALE DES ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX DE L'INDRE

Sénatrice de l'Indre (Centre-Val de Loire)

Mme BELLUROT Nadine nous fait part d'une information importante pour notre métier. Nous la remercions pour son intérêt et son dévouement aux secrétaires de mairie.

Proposition de loi visant à revaloriser le statut de Secrétaires de Mairie



Cher(e) collègue,

Hier, la commission des Lois du Sénat, dont je suis membre, a examiné et adopté à l'unanimité une proposition de loi (PPL) visant à revaloriser le statut de Secrétaires de Mairie.

Les principales dispositions :

- La commission a proposé **l'introduction d'une formation initiale obligatoire**, propre aux secrétaires de mairie.

Cette formation obligatoire, commune à l'ensemble des agents concernés, serait dispensée par le CNFPT dans un délai d'un an à compter de la prise de poste. Les secrétaires de mairie relevant de quatre cadres d'emplois distincts, l'instauration d'une telle formation mérite d'être inscrite dans la loi.

- Le texte prévoit également de **garantir des perspectives d'évolutions de carrière** aux secrétaires de mairie par la voie de la promotion interne, notamment en garantissant dans la loi, la prise en compte de l'exercice des fonctions de secrétaires de mairie pour l'établissement des listes d'aptitude.

- Afin d'aider financièrement les communes de 2 000 habitants à recruter, la commission a souhaité **ouvrir la possibilité aux communes comptant entre 1 000 et 2 000 habitants, comme pour les moins de 1 000 habitants actuellement, de recruter des agents contractuels pour les emplois de secrétaires de mairie**. L'enjeu budgétaire de la rémunération soulève une fois de plus la question, pour les collectivités, d'une fiscalité adaptée ainsi que l'indexation de la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation.

Enfin, nous **invitons le gouvernement à se saisir rapidement de cette question décisive** pour la reconnaissance de l'engagement des secrétaires de mairie, la survie des petites communes et la qualité du service public.

Force est de constater que depuis la publication des 26 propositions pour revaloriser le métier de secrétaire de mairie par l'AMF en 2021 nous sommes toujours en attentes de véritables avancées.

C'est un dossier que je continuerai de défendre, en octobre 2022 j'avais ainsi reçu au Sénat l'une des associations des secrétaires de mairie de l'Indre.

Cette PPL sera examinée prochainement en séance au Sénat.

Bien à vous. Mme Bellurot Nadine, Sénatrice de l'Indre